



**AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS**

ARMP/DG/196/..../EN/2018

**TRANSMIS COPIE POUR INFORMATION A :**

- Son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi, avec les assurances de notre Plus Haute Considération ;
- Son Excellence Monsieur le Premier Vice-Président de la République du Burundi, avec les assurances de notre Très Haute Considération ;
- Son excellence Monsieur le Deuxième Vice-Président de la République du Burundi, avec les assurances de notre Très Haute Considération ;
- Son Excellence Honorable Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, avec les assurances de notre Très Haute Considération ;
- Son Excellence Honorable Monsieur le Président du Sénat, avec les assurances de notre Très Haute Considération ;

✓ **A Madame, Monsieur le Ministre (Tous)  
à  
BUJUMBURA.**

**Objet :** Plafonnement des corrections  
des offres financières des marchés publics

**Madame, Monsieur le Ministre,**

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, dans sa correspondance N°540.5/271/CP/2018 du 31/01/2018 adressée à l'ARMP, la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics, « DNCMP », indique avoir constaté, durant l'année budgétaire 2017, des cas inhabituels de correction des offres financières soumises par certains soumissionnaires.



